

L'instruction sur l'étiquetage en langue arabe des produits importés remise en cause

Cafouillage chez Belaïb



À peine deux semaines après son émission, l'instruction de Bakhti Belaïb sur l'étiquetage est remise en cause, en raison de difficultés d'application.

Surprenante est la correspondance estampillée "urgente" et adressée, lundi 9 janvier, par le secrétaire général du ministère du Commerce aux directeurs régionaux relevant de son département et dans laquelle il leur demande de surseoir à l'application de l'instruction de Bakhti Belaïb sur l'étiquetage en langue arabe en Algérie des produits importés, émise le 26 décembre dernier. "Il m'a été donné de constater que la mise en œuvre de l'instruction de monsieur le ministre n° 714/MC/SPM du 26/12/2016

relative à l'étiquetage en langue arabe des produits importés a suscité des interprétations disparates de la part des services de contrôle aux frontières donnant lieu ainsi à des écarts dans la prise en charge et la gestion des dossiers y afférents. À ce titre, je vous demande de surseoir à l'application de cette instruction et de revenir à l'option initiale en exigeant que les produits soient non seulement étiquetés à l'étranger, mais aussi par le biais d'un étiquetage originel, sur lequel les mentions d'information du consommateur doivent être apposées en langue nationale dans le pays d'origine ou de provenance, selon un cahier des charges que l'importateur algérien aura à exiger de ses fournisseurs cocontractants habituels. Toute difficulté rencontrée sera portée à la connaissance de l'administration centrale. J'attache du prix quant à l'application immédiate, stricte et rigoureuse de la présente instruction", instruit le SG du département du commerce dans cette correspondance que Liberté s'est procurée.

Il y a à peine deux semaines, soit le 26 décembre 2016, le ministre du Commerce, Bakhti Belaïb, soulignait dans

une correspondance adressée aux mêmes directeurs de wilayas, signée par lui-même, que “dans le cadre de l’amélioration du climat des affaires dans son aspect lié au commerce frontalier, la facilitation des formalités et procédures administratives de contrôle aux frontières, ainsi que la réduction des coûts à l’importation en ce qui concerne l’étiquetage en langue arabe, la présente instruction a pour objet de permettre aux opérateurs économiques de réaliser cette opération sur le territoire national au niveau de leurs locaux ou dans les installations spécialisées d’une entreprise tierce”.

Le ministre avait même pris le soin de préciser que “cette mesure a également pour objectif de réduire les coûts à l’importation, de développer un nouveau segment d’activité sur le marché national (société de marquage, codage et étiquetage industriel) et de protéger le pouvoir d’achat des citoyens”. En attendant de savoir quelles sont ces “interprétations disparates de la part des services de contrôle aux frontières, donnant lieu à des écarts dans la prise en charge et la gestion des dossiers y afférents”, que le SG du département du commerce évoque pour surseoir à la décision de son ministre de procéder désormais à l’étiquetage des produits importés sur le territoire national, moult interrogations peuvent être soulevées. Qu’est-ce qui pourrait faire revenir le département du Commerce sur une décision qui allait faire économiser à l’Algérie au moins 584,175 millions d’euros, le coût de l’étiquetage en arabe des produits importés en 2016 ? S’il y avait réellement des difficultés à appliquer ladite décision, pourquoi le département de Bakhti Belaïb n’avait-il pas pris le temps et les prédispositions nécessaires pour le bon déroulement de l’opération ? Peut-on ainsi prendre des mesures, et à ce niveau, avec autant de légèreté ? Ce qui est certain, c’est que le gouvernement entame l’année 2017 avec un cafouillage jamais égalé.

Mehdi Mehenni